Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1993)

Artikel: Rapport de l'organe de révision

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MATAGERNST & YOUNG

Revision
Brunnhofweg 37
Case postale 5032
CH-3001 Berne

Téléphone 031 320 61 11
 Téléfax 031 320 68 27

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au conseil d'administration des

Chemins de fer fédéraux Suisses, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1993. Notre révision des comptes a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Sur la base de notre révision, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, 4. mars 1994 Fh/Win ATAG Ernst & Young SA

Hansueli Käser

Expert-comptable diplômé (responsable du mandat)

Erwin Fuhrer
Expert-comptable diplômé

Annexes:

Comptes annuels comprenant

- Compte de résultats d'entreprise
- Compte de résultats de l'infrastructure
- Compte des investissements
- Bilan CFF
- Alptransit: Compte des investissements
- Alptransit: Bilan
- Bilan global (CFF et Alptransit)
- Annexe

■ Siège de l'ATAG ERNST & YOUNG SA à Bâle, succursales à Aarau, Berne/Thoune, Bienne, Brigue, Choire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds, St. Gall/Buchs, Sion, Soleure, Winterthour, Zoug, Zurich